

METROLINX

(REGIE DES TRANSPORTS DU GRAND TORONTO)

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION ORDINAIRE N° 9 DU CONSEIL

DATE DE LA RÉUNION : Le vendredi 25 janvier 2008

LIEU DE LA RÉUNION : Westin Harbour Castle
One Harbour Square, Convention Level
Pier 2 & 3
Toronto (Ontario)
10 h

PRÉSIDENT : Rob Maclsaac

MEMBRES PRÉSENTS : Paul Bedford
Gary Carr
Fred Eisenberger
Bill Fisch
Adam Giambrone
Norm Kelly
Hazel McCallion
Peter Smith

MEMBRES ABSENTS : Roger Anderson
David Miller

EMPLOYÉS PRÉSENTS : Michael Fenn, directeur général
Mary Martin, secrétaire générale
Employés de Metrolinx

OUVERTURE :

Le président Maclsaac a ouvert la séance à 10 h 05.

Roger Anderson et David Miller avaient fait part de leur absence.

Le président Maclsaac a confirmé que le quorum était atteint et que l'avis de convocation à la réunion, prescrit par le règlement de la Régie, avait été envoyé.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT :

Le président a demandé si des conflits d'intérêt potentiels pouvaient exister; aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

CONFIRMATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE :

IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 23 novembre 2007 soit approuvé.

Adoptée

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse McCallion a demandé que le conseil examine deux résolutions (jointes à ce procès-verbal à l'annexe A).

Il n'y a aucun autre ajout à l'ordre du jour de la réunion.

REMARQUES DU PRÉSIDENT :

Le président Maclsaac a pris connaissance devant les membres du conseil de tout le calendrier pour les mois à venir. Le travail relatif au plan régional de transport s'intensifiera avec l'achèvement des deuxième et troisième livres verts, complétés par le développement d'un plan de travail en lien avec la stratégie d'investissement de Metrolinx qui viendra, en dernier lieu, appuyer la mise en place du plan régional de transport.

Le président a aussi présenté les nouveaux directeurs généraux qui se joindront à Metrolinx au cours des trois prochaines semaines. Ces personnes talentueuses apportent leur extraordinaire bagage de compétences, d'expertise et d'expérience qui sera nécessaire à Metrolinx. Vince Mauceri commence aujourd'hui à Metrolinx, Leslie Woo commencera le 1^{er} février et Colleen Bell commencera le 11 février. La nomination finale du directeur général sera exécutée par John Howe qui avait été en détachement à Metrolinx à partir de la province.

CEO 08-001

Rapport du directeur général

Le directeur général a donné un bref aperçu de son rapport, distribué avec l'ordre du jour du conseil.

Il a été noté que le conseiller municipal Kelly et le maire Eisenberg ont aussi assisté au lancement du processus de consultation publique pour le plan régional de transport fait par Metrolinx dont il est question dans le rapport du directeur général.

IL EST RÉSOLU :

QUE le rapport CEO 08-001 du directeur général au conseil de Metrolinx soit reçu et déposé.

ADOPTÉE

POINTS DE DÉCISION

Le président Maclsaac a reconnu que les deux livres verts additionnels maintenant terminés font partie du processus de conception du plan régional de transport. Il a été rappelé aux membres du conseil que le rôle du conseil est d'autoriser la publication des livres verts pour consultation publique. Des commentaires seront par la suite recueillis, présentés au comité consultatif puis soumis aux employés pour un examen des implications politiques. Chaque livre vert et la consultation publique qui l'accompagne serviront de base pour faire des recommandations politiques au conseil sous forme de livre blanc. Les décisions politiques cumulées dans les livres blancs seront utilisées pour l'ébauche du plan régional de transport.

P&P 08-001

Deuxième livre vert : centres de mobilité

Joe Perrotta, directeur de la planification et des politiques, a exposé le deuxième livre vert du plan régional de transport et a présenté Joe Berridge, partenaire, stratégies urbaines, afin qu'il donne un bref aperçu du livre.

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil approuve la publication du deuxième livre de consultation sur le plan régional de transport, intitulé **Centres de mobilité**, lequel est sujet à des changements mineurs, à un formatage final du contenu et à la conception du document.

Adoptée

P&P 08-002

Troisième livre vert : transport actif

Le troisième livre vert du plan régional de transport a été présenté par Joe Perrotta, directeur de la planification et des politiques, et par Brian Hollingsworth, conseiller, IBI Group Inc. Un résumé du troisième document de discussion a été exposé.

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil approuve la publication du troisième document de consultation pour le plan régional de transport, intitulé **Transport actif**, sujet à des changements mineurs, à un formatage final du contenu et à la conception du document.

Adoptée

P&P 08-003

Développement d'une vision pour le plan régional de transport

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le processus décrit dans le rapport P&P 08-003 pour le développement d'une vision et des principes à l'appui pour le plan régional de transport; et

QUE le personnel soit orienté pour présenter un rapport sur une ébauche de vision et de principes à l'appui pour examen et approbation par le conseil.

Adoptée

SII 08-001

Plan de travail sur la stratégie d'investissement

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de Metrolinx approuve le plan de travail sur la stratégie d'investissement en transport décrit dans le rapport des employés SII 08-001, dont les propositions sur :

- a) les principes de vision pour la stratégie d'investissement;
- b) la portée de la stratégie et les principaux éléments du plan de travail;
- c) les relations avec le processus de plan régional de transport et autres principaux aspects concomitants du plan de travail de Metrolinx;
- d) la stratégie de consultation du public et des parties intéressées; et
- e) la stratégie d'engagement d'experts consultants;

QUE le conseil utilise le comité consultatif du plan régional de transport et le comité d'experts multidisciplinaires (CEM) comme sources additionnelles d'avis auprès du conseil de Metrolinx et des employés pour l'élaboration de la stratégie d'investissement; et

QUE les employés présentent un rapport au conseil contenant :

- a) des mises au point régulières sur les progrès du plan de travail de la stratégie d'investissement, dont un rapport préliminaire et intérimaire à l'été 2008;
- b) les options finales de la stratégie d'investissement ainsi que les recommandations à l'automne, assorties de la publication du plan régional de transport final; et
- c) un plan de travail pour communiquer les résultats de la stratégie d'investissement aux gouvernements de l'Ontario et du Canada, à titre d'introduction à leurs consultations prébudgétaires respectives et au développement de la politique sur un cadre durable de financement pour les régies régionales de transport.

Adoptée

LS 08-001

Modification au règlement n° 3 : comité consultatif

IL EST RÉSOLU :

QUE l'article 3.1 du règlement n° 3 soit, à compter de ce jour, supprimé et remplacé par ce qui suit :

Le comité consultatif doit être composé de 15 à 20 membres choisis par le conseil ou par un sous-comité nommé par le conseil et composé du président et d'au moins 2 membres du conseil;

QUE l'article 3.3 (mandat) du règlement n° 3 soit, à compter de ce jour, modifié pour inclure ce qui suit :

- Agir comme ressource technique auprès du conseil et des employés de la société pour développer sa stratégie d'investissement;

QU'UN nouvel article 3.7 soit, à compter de ce jour, ajouté au règlement n° 3 comme suit :

- Nonobstant les dispositions de la politique de réunions ouvertes du conseil (GP-07-01), le comité consultatif peut, sur proposition dûment adoptée, stipuler qu'une portion ou l'ensemble d'une réunion du comité consultatif soit tenue à huis clos.

Adoptée

INFORMATION

SII 08-002

Mise à jour du plan de travail sur la diversification des modes de financement et d'approvisionnement

IL EST RÉSOLU :

QUE le rapport SII 08-002 soit déposé pour information.

Le président Maclsaac a remarqué que la résolution d'origine de la diversification des modes de financement et d'approvisionnement adoptée par le conseil en novembre 2007 demandait la présentation d'un rapport au conseil avec une analyse détaillée et des recommandations pour deux projets. Après une analyse plus poussée, le personnel a conclu que ce calendrier n'est pas réalisable étant donné la quantité de travail à exécuter. Le personnel informera le conseil régulièrement sur les progrès faits relativement à l'analyse de la diversification des modes de financement et d'approvisionnement.

Adoptée

CEO 08-003

Tournée de l'étude de Madrid/Royaume-Uni

Le président Maclsaac accuse aussi réception d'un rapport préparé par Gary Webster, de la Commission de transport de Toronto, et daté du 24 janvier 2008. Ce rapport a été reçu du conseiller municipal Giambone et a été circulé auprès des membres du conseil présents à la réunion. Le président a suggéré qu'une copie de ce rapport soit jointe au procès-verbal de la réunion lorsqu'il est affiché sur la page Web de Metrolinx.

IL EST RÉSOLU :

QUE les résultats exposés dans le rapport CEO 08-003 soient soumis aux employés appropriés de Metrolinx de même qu'aux conseillers pour examen en lien avec le plan régional de transport et la stratégie d'investissement Metrolinx.

ET QUE le rapport préparé par Gary Webster, de la Commission de transport de Toronto, daté du 24 janvier 2008 et joint au procès-verbal à l'annexe B, soit reçu et déposé.

ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE

AUTRES POINTS

IL EST RÉSOLU :

QUE les résolutions fournies par la mairesse McCallion (annexe A ci-jointe) soient transmises aux employés de Metrolinx pour examen et que le ou les rapports des employés soient préparés pour examen par le conseil dans les plus brefs délais possibles.

Adoptée

TABLE RONDE

Aucun sujet n'a été abordé lors de cette table ronde.

MOTION D'AJOURNEMENT : à 12 h

Adoptée

La présente est une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2008 du conseil d'administration de la Régie.

Président du conseil

Secrétaire

ANNEXE A

RÉSOLUTION PROVISOIRE n° 1

ATTENDU QUE la province de l'Ontario, selon la disposition de la loi de la Régie des transports du grand Toronto, requiert que la Régie des transports du grand Toronto (« Metrolinx ») s'occupe, entre autres mandats, de :

- a) coordonner, négocier et gérer la planification, la conception, le développement et l'acquisition, par achat, bail ou autre, de véhicules pour le système de transport régional, équipement, technologies et installations et autres fournitures et services connexes au nom de toute municipalité de l'Ontario, soit en procurant en son nom ou en facilitant l'acquisition de ceux-ci par une municipalité; et
- b) établir, en consultation avec les municipalités et d'autres personnes qui exploitent des systèmes de transport régionaux en Ontario et les fournisseurs, quelles sont les spécifications et les normes communes pour les véhicules des systèmes de transport régionaux, l'équipement, les technologies et les installations autres fournitures et services connexes;

ATTENDU QU'au Canada, il y a actuellement trois entreprises qui fabriquent des autobus;

ATTENDU QUE l'acquisition centralisée de véhicules de transport peut faire profiter un fournisseur et, ce faisant, peut limiter la viabilité des autres;

ATTENDU QU'il est à l'avantage de toutes les agences de transport de l'Ontario, et également du gouvernement provincial qui finance partiellement ces autobus, d'assurer une industrie de l'autobus saine et compétitive;

ATTENDU QUE les agences de transport bénéficient de la souplesse du calendrier de livraison offert par les multiples fournisseurs;

ATTENDU QU'il est reconnu que des avantages découlent du fait d'avoir des spécifications et normes provinciales pour les autobus municipaux, particulièrement lorsqu'il est question de financement provincial;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu que Metrolinx, en vertu de la clause 8 (1) b) de la loi sur la Régie des transports du grand Toronto, établisse des spécifications et des normes communes pour les véhicules du système de transports, l'équipement, les technologies, les installations et les fournitures et services connexes dès que possible et au plus tard le 30

juin 2008.

EN OUTRE, en développant des normes communes servant de référence pour l'acquisition de tous les véhicules de transports municipaux, l'équipement, les technologies, les installations et les fournitures et services connexes, Metrolinx facilite l'acquisition à l'échelle municipale et est considérée comme s'étant libérée de ses obligations selon la clause 8 (1) a) de la loi, et que l'acquisition spécifique soit traitée soit par les agences de transport individuelles ou par Metrolinx au moyen de l'achat en groupe par les agences de transport intéressées;

ET QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transports et à toutes les agences de transport de la province de l'Ontario.

RÉSOLUTION PROVISOIRE n° 2

ATTENDU QUE Metrolinx suggère des projets rapidement réalisables au gouvernement provincial pour permettre à la province de commencer à régler la congestion de la circulation dès que possible;

ATTENDU QUE des changements à des restrictions liées au transport inter-réseaux entre les systèmes de transport municipaux à l'intérieur de la région du grand Toronto puissent aussi bientôt commencer à régler la congestion de la circulation;

ATTENDU QUE des restrictions liées au transport inter-réseaux entre la ville de Toronto et les municipalités avoisinantes sont régies par la loi sur la ville de Toronto et potentiellement d'autres législations provinciales;

ATTENDU QUE par conséquent, Mississauga Transit et Toronto Transit Commission doublent le service dans des couloirs tels que Burnhamthorpe Road et Dundas Street en offrant un service de correspondance avec le métro;

ATTENDU QUE des situations similaires se produisent entre les sociétés de transport York Transit, Durham Transit, Brampton Transit et la Toronto Transit Commission;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la ville, des agences de transport ont développé des liens entre les agences de transport adjacentes afin d'éliminer les chevauchements de services et d'offrir un meilleur service intégré au public;

ATTENDU QUE toutes les agences de transport connaissent actuellement une croissance,

ce qui met de la pression sur les véhicules de transport et les ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu que les employés de Metrolinx facilitent les discussions entre la Toronto Transit Commission, la Ville de Toronto, Mississauga Transit, York Transit, Durham Transit et Brampton Transit afin de mettre au point des options pour réduire le chevauchement, améliorer le service et intégrer les tarifs sur les trajets inter-réseaux entre la 905 et la ville de Toronto, nonobstant les restrictions actuelles de la loi sur la ville de Toronto et autres législations provinciales et qu'ils présentent des recommandations au conseil de Metrolinx, y compris tout changement législatif.

ET QUE cette résolution soit transférée à la ville de Toronto, à la Toronto Transit Commission, à Mississauga Transit, à York Transit, à Durham Transit et à Brampton Transit.